

# LE HAM



## Bulletin municipal Du 1er semestre 2016



MAIRIE DE LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle socioculturelle).

Tél.: 02/43/03/97/07 - Fax : 02/43/03/97/23 - Site : [www.leham.mairie53.fr](http://www.leham.mairie53.fr)

Courriel : [mairie.leham@wanadoo.fr](mailto:mairie.leham@wanadoo.fr)



## ÉDITO

La municipalité s'investit au niveau du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant S.C.O.T. qui est certes, une compétence communautaire de la CCMA, mais qui nécessite l'étude et l'avis du conseil municipal sur le maintien des zones constructibles. Les différentes lois d'urbanisme prévoient en effet une restitution d'une partie de ces zones à l'agriculture. Des réunions publiques organisées par l'intercommunalité auront lieu d'ici la fin de l'année.

Les points d'apports volontaires pour les ordures ménagères ont été revus par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs : il y a deux emplacements sur notre commune. Vous y retrouverez des conteneurs semi-enterrés et les colonnes de tri sélectif. L'objectif de la CCMA est d'inciter les usagers à trier davantage et de diminuer les coûts de collecte. Nous souhaitons tous que des dépôts sauvages n'apparaissent pas dans nos campagnes.

Le recensement a été effectué en début d'année par Mme Lavaleur, je la félicite pour son investissement et vous remercie de votre participation à tous et toutes. Il a fait apparaître une population qui diminue légèrement (399 habitants), alors que le nombre de résidences secondaires est quant à lui en augmentation !

Des réparations de toitures ont été réalisées à l'église, la salle d'expositions et l'atelier communal ; un parking a été aménagé derrière la salle socioculturelle et un trottoir enlevé à l'école. Tous ces travaux ont été autofinancés. Pour cette fin d'année, sont d'ores et déjà programmés : l'éclairage du parking de la salle, le changement des points lumineux dans les lotissements (lampes au mercure qui ne sont plus aux normes) , la reprise des concessions du cimetière et la voirie (ainsi que le réseau d'eaux pluviales) de la rue du Vieux Presbytère.

La baisse des dotations se poursuit et le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taux d'impositions locales en menant une gestion rigoureuse des dépenses et le non-remplacement d'un agent.

Je remercie Mme Marie-Claire Barbier pour son engagement et lui souhaite de profiter de sa nouvelle vie de retraitée.

La saison culturelle continue à l'Espace des arts : n'hésitez pas à visiter les expositions qui sont gratuites et permettent de découvrir la passion de certains artistes. Christian Poincheval a l'intention de commencer une œuvre participative et a besoin de notre aide à tous. Je vous laisse découvrir cela dans la page « vie culturelle » de ce bulletin.

Le bénévolat est la force de notre commune, des associations dynamiques œuvrent sur notre territoire : le Comité des fêtes nous prépare une belle fête du 15 août, mais je n'oublie pas la Gymnastique volontaire, le Club des Bruyères, la St Hubert, l'Amicale RPI, la CUMA, le Sporting club, l'AFN. Profitez de la fin de l'été que nous espérons tous ensoleillé !

## SOMMAIRE

|                                                        |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| <b>VIE MUNICIPALE</b>                                  | <b>3</b>  |
| Quelques décisions du conseil municipal                | 3         |
| Travaux communaux                                      | 5         |
| <b>VIE COMMUNALE</b>                                   | <b>6</b>  |
| Ouverture de la Mairie, vœux, CCAS, nouveaux habitants | 6         |
| État civil, hamois à l'honneur                         | 7         |
| Écoles du RPI                                          | 8         |
| Commémoration                                          | 9         |
| Tarifs communaux                                       | 10        |
| <b>VIE QUOTIDIENNE</b>                                 | <b>11</b> |
| Rénovation énergétique                                 | 11        |
| Point relais Crédit Mutuel                             | 12        |
| Prévention noyade (jeux)                               | 13        |
| <b>VIE CULTURELLE</b>                                  | <b>13</b> |
| Expositions                                            | 13        |
| Agenda culturel                                        | 15        |
| Artisans et commerçants                                | 15        |
| <b>CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR</b>           | <b>16</b> |





# VIE MUNICIPALE

Quelques décisions du Conseil Municipal

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Sporting Club Hamois 1 624 € avec tarif salle  
Anciens Combattants et AFN 216 €  
Coopérative scolaire 389 €  
A.D.M.R Le Corps 1118 € (1158 € demandés mais maintien comme 2015)  
Nuisibles (FDGON Le Ribay) 75 €  
(80 € demandés mais maintien comme 2015)  
Gymnastique Volontaire Hamoise 216 €  
Télé-proton 50 €  
Comité des fêtes 0 € tarif salle ; ne demande pas de subvention cette année mais l'achat et la remise d'un trophée à l'occasion de la course cycliste du Ham.  
Amicale laïque 499 € avec tarif salle  
Société de chasse Saint Hubert 306 €  
Gén. Mouv. Club des Bruyères 216 € avec le tarif salle  
Gaule Ribayenne 200 €  
TOTAL : 4 909 € contre 7 127 € en 2015 (entre autres : Comité des fêtes, CCAS en moins car dissolution).



## CLOTURE DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS-CRÉATION D'UN CARRÉ MILITAIRE AU CIMETIERE

La procédure arrive à son terme (liste disponible à l'affichage) 76 concessions concernées, 65 reprises par la commune (les 11 autres étant entretenues par les familles, lesquelles se sont engagées par écrit).

Les monuments seront enlevés, à la charge de la commune, avec remise en état du terrain courant juillet. Les ossements seront déplacés dans la fosse commune après la vente des emplacements libérés.

Reprise sur deux années selon les critères retenus par la commission :

1. Enlever les tombes au bord des allées (pour un aspect visuel amélioré)
2. Enlever les tombes très abîmées ou dangereuses.
3. Enlever les tombes dont les familles ne sont pas connues

## COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Fonctionnement de la nouvelle commission (en remplacement du C.C.A.S. dissous)

L'avis des membres de l'ancien Centre Communal d'Action Sociale sera sollicité en amont du conseil municipal pour chaque demande.

Repas maintenu conformément à la décision de l'ex C.C.A.S, il est offert, par la commune, aux personnes âgées de 65 ans et plus. Préparé par Mme Nelly GILET (24 € par convive). Une participation de 5€ par convive sera demandée pour le repas 2017.

## POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

La CCMA, compétente en la matière, a procédé à la suppression de tous les conteneurs de poubelles ménagères situés en campagne. Ils seront remplacés par 2 emplacements de points d'apport volontaires fixes avec des conteneurs semi-enterrés. Les 2 emplacements choisis sont la salle socioculturelle et la Rousselière (le précédent choix la Gare n'a pas été retenu par le Conseil Départemental).

L'assemblée regrette la disparition des différents sites de collecte en campagne mais prend note de l'importance d'inciter au tri sélectif des déchets en vue de limiter la hausse des redevances.

**Déchetteries** : Pour information, des vignettes d'accès seront distribuées à tous les usagers avec leur facture.

## LIMITATION DE TONNAGE VOIE COMMUNALE N°7

Pour les véhicules supérieurs à 7,5 tonnes en transit (de la Gare à Crennes s/ Fraubée).



## REFLEXIONS SUR LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

⊗ 8 inscriptions minimum pour organiser le concours des maisons fleuries. ⊗ en bordure de la rue du Mont : des parterres de fleurs pourraient être installés en fin d'année.

## COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIFS

Approbation à l'unanimité pour la commune et le lotissement.

### AFFECTATION DES RESULTATS

#### FONCTIONNEMENT

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | 60 616.95€  |
| Résultat de clôture    | 192 928.34€ |
| Résultat reporté (002) | 183 299.50€ |

#### INVESTISSEMENT

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice     | 32 787.55€ |
| Résultat de clôture (001)  | -7 633.94€ |
| Restes à réaliser dépenses | 1 994.90€  |
| Minimum à affecter (1068)  | 9 628.84€  |

### VOTE DES 3 TAUX

Identiques aux années précédentes - Taxe habitation : 16.82 % - Taxe foncier bâti : 27.04 % - Taxe foncière non-bâti : 54.62 %.

## COMMISSION VOIRIE ET BÂTIMENT



### Projets 2016

1 : Création d'une aire de stationnement derrière la salle socioculturelle (avec aplanissement du terrain et stabilisation). Devis N. RICHARD retenu pour 12 674.78 € T.T.C.

2 : Enlèvement des souches rue du Mont.

3 : Réfection de la voirie rue du Vieux Presbytère (après la réalisation de l'aire de stationnement). Devis retenu : CHAPRON pour 14 409.96 € et eaux pluviales 8 931,60 €.

4 : Réfection d'une partie de la cour de l'école suite à l'enlèvement du trottoir le long d'une classe (sécurisation).

5. Remplacement probable des lampes au mercure dans les lotissements de la Croix du Houx et du Mont du Saule (ne répondent plus aux normes en vigueur). Travaux effectués par le S.D.E.G.M. avec à charge de la commune 60% du montant des travaux. Coût à charge de la commune : 3 386.51 €.

6. Remplacement d'un rideau à la cantine.

Simon LAUNAY, conseiller en énergie partagée à la CCMA, a réalisé une étude sur les dépenses énergétiques des bâtiments. Chiffres clés : 1085 m<sup>2</sup> chauffés sur 4 établissements, 47 points lumineux. La part énergie représente 5.8% du budget fonctionnement de la commune (6% au niveau du territoire) et une facture de 16 747€.



## INTERCOMMUNALITÉ - C.C.M.A.

1- Modification des statuts : « Salle des Sports Suzanne Germain de Pré en P. » ; « École d'Enseignements artistiques » et « Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

2- Attribution de compensation par la commune : - Taxe Professionnelle Unifiée (T.P.U.) et ALSH : 11 405.34 € - Service « Droits des Sols » 1 483.49 € (pour l'urbanisme).

TOTAL à verser à la CCMA : 12 888.83 €

Les travaux d'enduits et de fossés prévus (VC8 à Vieux cour, VC6, Vieille côte) par la commission ont été acceptés cette année, y compris la maçonnerie de la tête de pont de la Boucassière demandée l'année dernière.

## TARIFS RPI



\*Le prix que le prix de revient d'un repas dans le R.P.I. (sans les charges courantes : gaz, électricité et eau) était estimé à 4.84 € en 2014 ;

\*Les coûts annuels de fonctionnement de l'école du Ham sont estimés à :

- Pour l'Accueil périscolaire : 289 € par enfant (soit 9 828 € pour l'année 2014).

- Pour les T.A.P. : 206.70 € par enfant (soit 7 028€ pour l'année 2014).

- Pour la scolarisation d'un élève : entre 1 238 € et 1 474 €.

\*Le prix d'un repas facturé à la C.C.M.A., pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (et aligné sur la plupart des communes de la C.C.M.A), est de 3 € en 2015 ;

\*Désirant soutenir l'économie et l'agriculture locales et ayant le souhait d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les menus servis à la cantine.

1) Pour ces raisons il y aura une augmentation des tarifs de cantine pour les années à venir, (harmonisation avec le prix des repas facturé aux familles au mois de juillet pour l'A.L.S.H.) :

1er septembre 2016 - 2.85 € le repas

1er septembre 2017 - 3 € le repas

2) Afin de rester attractifs, de maintenir les tarifs de garderie et des Temps d'Activités Périscolaires : - Garderie : 15 € par an pour le 1er enfant et 10 € par enfant supplémentaire. - T.A.P. gratuits sauf si intervention d'une personne extérieure (animation facturée : 1€ ou 1.5€ max).





## ETANG : COUPE D'ARBRES SANTAIRE (INVASION DE CHENILLES)

Des chenilles défoliantes et urticantes (reconnues comme nuisibles) infestent les pins maritimes à l'étang de Bondi. Beaucoup sont déjà en voie de dépérissement (affaiblissement et perte de croissance), certains sont déjà tombés naturellement. La zone contaminée est d'environ 2 hectares, ce qui est considérable, d'autant que les chenilles continuent à pulluler.

Dès l'apparition des nuisibles, un traitement a été réalisé par le G.D.O.N. en 2015 au stade, près du parking. La surveillance doit être accrue (des nids viennent d'être repérés). Il est à noter qu'en cas de traitement, la lutte collective reste la plus efficace.

Le conseil municipal : \*Regrette d'être contraint, par cette situation à l'étang de Bondi. \* Afin de freiner la propagation des chenilles, les sapins morts ou malades seront abattus. Par la suite, la plantation d'autres essences d'arbres est prévue. \*Par ailleurs, un autre traitement pourrait être mis en place au stade (moins d'arbres concernés) pour tenter de sauver les pins.

### AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT :

Mme Blanc devient Adjoint technique de 1ère classe.

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT S.C.O.T.

L'objectif de la Communauté de Communes est d'augmenter sa population pour passer de 17 000 à 20 000 habitants d'ici 2030. Le but également est d'harmoniser l'écriture réglementaire pour appliquer de façon cohérente le droit des sols sur l'ensemble du territoire. L'étude sera figée pour les 15 années à venir : l'objectif est également de libérer du terrain agricole, toutes les zones actuellement constructibles sur les communes ne seront pas conservées.

## LES TRAVAUX COMMUNAUX

L'EGLISE :  
réhabilitation  
du plancher du  
clocher  
et réparation  
du toit.



### PARKING DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE



DEPLACEMENT DES POINTS D'APPORTS  
VOLONTAIRES PAR LA CCMA : SALLE (ci-  
dessous) et ROUSSELIERE (à gauche)





# VIE COMMUNALE

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI 9h - 12h  
MARDI 9h - 12h et 14h - 17h  
JEUDI 9h - 12h  
VENDREDI sur rendez-vous (matin) 14h - 17h  
SAMEDI 9h - 12h

### Permanences du Maire et des adjoints :

D. Rouland - les vendredis après-midis et samedis matins. M. Fortin - les vendredis après-midis. S. Ragot - les samedis matins et R. Tertre - les mardis matins.

## NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité est heureuse d'accueillir :

- M. et Mme Morda Marcel et Virginie et leur fils (la Boucassière).
- Mme Evelyne Porcher (lotissement Clos de l'orme).
- M. Jérôme Cosseron (l'Aiguechère).
- M. Arnaud Robillard et Virginie Beaumont (la Boutevillière).
- M. Gaëtan Fontaine et Alexandra Grandin et leurs enfants, rue du Mont.

## REPAS DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Le repas a été offert par la commune avec la présence de M. Fortin, le premier adjoint. Il a été servi par les membres de la commission dont la composition est la même que celle de l'ancien C.C.A.S. Dissous.



## VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL



1er rang : Mme Auregan et les anciens maires : M. Béasse, Delaurière et Vallée.  
2ème et 3è rangs : le conseil municipal.

La cérémonie des vœux a eu lieu le **samedi 9 janvier 2016** à la salle socioculturelle. Les prix des Maisons fleuries ont été remis à cette occasion, de même que les prix du concours de dessin organisé pendant les Temps d'Activités Périscolaires.

Mme Christelle Auregan, Conseillère départementale, était présente et a expliqué les compétences relevant du conseil départemental.



Les remises de prix : Concours de dessin (1er rang) et Maisons fleuries (3ème rang).





## ETAT CIVIL

### DECES

#### Transcriptions

- Raymond ALLAIN, né le 19 mars 1940 à Paris, décédé le 22 mai à Cesson-Sévigné (La closerie du Chesnay).
- Roland ROCHER, né le 14 décembre 1937, décédé le 31 mars à Mayenne (rue de la grotte).
- Roland CENDRIER, né le 9 février 1933 à Champgénéteux, décédé le 18 juillet à Mayenne (l'Abbaye)

#### Mentions

- Simonne VANNIER, née le 6 novembre 1923 à les Buissons, décédée le 29 décembre 2015 à Mamers.
- Eugène APPERT, né le 7 décembre 1921 à la Motte, Décédé le 11 janvier à Mayenne.
- Julia Le Coq, née le 9 mars 1929 au bourg, décédée le 4 février à Mayenne.
- Marie, Lucien APPERT né le 21 octobre 1923 à la Maison neuve, décédé le 16 mars à Javron les Chapelles.
- Jean-Claude BOURGAULT, né le 7 novembre 1946 à Grand Houx, décédé le 11 avril à Alençon.
- Albert MENAGER, né le 7 janvier 1933 au Bas chérance, décédé le 10 mai à Pré-en-Pail St-Sansom.
- Irène CRISON, née le 31 août 1930 à Choubert, décédée le 26 juillet à Alençon.

#### Inhumation

Anne TERROITIN, née le 12 juin 1989, décédée le 17 mars.

### NAISSANCES

- Thaïs LIGEON, le 5 janvier, Vieux Cour.
- Zhao DELOGE, le 7 janvier, rue du Château.
- Noah TRILLARD, le 26 mars, les Erablais.



### MARIAGE

Maud SALIN et Benoît OUVRARD, le 18 juin (photo de droite).



### HAMOIS A L'HONNEUR

#### **Marie-Claire BARBIER part en retraite.**

Elle a commencé sa carrière dans le privé à Moulinex en janvier 1976, puis elle entre en fonction à la commune comme stagiaire pour la rentrée de septembre 1982. Elle est embauchée pour 27 heures hebdomadaires.

Elle est titularisée dès septembre 1983 et gravis les échelons de la Fonction publique jusqu'à devenir en 2014 : Adjointe technique principale de 2<sup>e</sup> classe.

Elle a obtenu la Médaille d'honneur communale d'argent pour ces années passées à préparer les repas de la cantine pour les deux établissements, à faire le ménage de l'école et de la salle socio-culturelle.

Parents, enfants, élus, membres de l'Amicale lui ont adressé des remerciements le temps d'une soirée.





## LES ECOLES DU R.P.I.

Les enfants de l'école de Loupfougères ont travaillé toute l'année sur le thème de la cuisine, ils ont fini l'année avec des ateliers en compagnie de parents.



Les élèves de maternelle, de CP et de CE1 sont allés au Jardin des Renaudies.



Pique-nique à l'étang des perles :



**Claire Riaudel et Krystalle Templé sont mutées. Elles seront remplacées par Florent Thibault, Directeur et Pauline Veraquin. (voir la fin des photos p14)**

Le permis piéton matérialise auprès des élèves de CE2 une étape dans l'Attestation de Première Éducation à la Route". Il a pour vocation de sensibiliser chaque enfant aux dangers de la rue et de l'inciter à prendre en main sa propre sécurité :

- Face à lui même : il est davantage exposé qu'un adulte et doit être encore plus prudent.
- Face aux transgressions des autres piétons : parce que les adultes ne sont pas toujours exemplaires,
- Face aux transgressions des conducteurs : parce que ces derniers ne respectent pas toujours les règles du Code de la Route.

Le gendarme Franck Gautelier a fait passer ce permis aux enfants.



*« Les élèves de CE2-CM1-CM2 sont partis du lundi 23 au vendredi 27 mai en classe transplantée à Chailles, dans le Loir-et-Cher. Ils ont visité le château de Chambord, celui d'Amboise et le Clos Lucé de Léonard de Vinci. Ils ont parcouru le vieux centre de Blois sous la forme d'un rallye-photo. Ils se sont baladés en bateau traditionnel sur la Loire et ont fait des travaux d'arts visuels à partir de tailles de pierre et d'enluminures. Les élèves ont également eu une soirée Renaissance (repas spécial, déguisements et bal costumé). La classe transplantée a été l'occasion de réinvestir le travail fait en classe toute l'année et a permis d'apprendre pleinement aux enfants les règles de la vie en collectivité. Merci aux mairies et à l'Amicale pour l'aide au financement du voyage. » K. Templé*





## COMMEMORATION DU 8 MAI





# TARIFS COMMUNAUX

## SALLE SOCIOCULTURELLE au 1er juillet 2016

**Mariage** : Commune 155 €      Hors commune 190 €

**Banquet (moins de 60 personnes) ou autres** : Commune uniquement (demi-salle) 80 €

**Banquet ou autres** : Commune 120 € Hors commune 145 €

**Assemblée générale / café sépulture / vin d'honneur (vaisselle incluse)** : Commune 50 €  
Hors commune 60 €

**Saint Sylvestre** : Commune 165 € Hors commune 310 €

**Vaisselle cassée à l'unité** :

Verre / tasse / assiette ancien service 1,2 €      assiette nouveau service 10 €

assiette à dessert nouveau service 8 €      saladier / plat / louche 5 €      Carafe 3 €

Soupière 6 €      **Salle non nettoyée** 90 €      **Électricité (kw/h)** : 0,30 €

1 GRATUITE PAR ASSOCIATION HAMOISE

## SALLE D'EXPOSITIONS (1 bis rue du Mont)

**Expositions - association hamoise** 1 gratuité par an la semaine 20 € le week-end 5 €

**- association hors commune et particuliers hamois** la semaine 40 € le week-end 20 €

**- particuliers hors commune** par jour 10 €

**Manifestations diverses (vin d'honneur....)** : par jour sans vaisselle 40 €

**Salle non nettoyée** 85 €      **Électricité (kw/h)** : 0,30 €      **Caution** : 85 €

## CELLULE REFRIGERANTE

**Hamois (particulier et association)** : 50 €      (1 gratuité par an pour les associations hamoises)  
**Hors commune** : 70 €      **Caution** : 85 €

## ECOLE

**Cantine** : 2,85 € le repas enfant – 3,85 € le repas adulte

**Accueil périscolaire** : 15 € par an par enfant, et 10€ par enfant supplémentaire

**Temps d'Activités Périscolaires** : gratuits (1 ou 1,50 € si présence d'un intervenant)

## PHOTOCOPIES ET FAX

**A4** : noir et blanc 0,2 € l'unité – couleur 0,4 € l'unité

**A3** : noir et blanc 0,4 € l'unité – couleur 0,5 € l'unité

## CIMETIERE

**Concession**: les 30 ans 30 € - les 50 ans 50 €

**Cavurne** : les 30 ans 230 € - les 50 ans 250 €

Suite à toute vente, les emplacements doivent être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

## ETANG

**Carte** : à la journée 5 € - à l'année 60 € (vente chez Nelly Gilet)

**Amendes** : absence de cartes, utilisation de la cuillère, gaule supplémentaire et appâts jours de lâchers : 15 €      Étang fermé : 50 €



# VIE QUOTIDIENNE

## Pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants appartenant à des propriétaires privés : les aides financières 2016

Pour vous faciliter l'accès aux aides et vous encourager à rénover votre logement, il existe différentes aides financières, pour certaines non soumises à condition de ressources, et qui peuvent se cumuler.

En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement vous pourrez ainsi faire des économies sur vos factures d'énergie, vivre dans un environnement plus confortable et augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Des conseils gratuits sont à votre disposition pour vous aider à optimiser vos travaux, monter vos dossiers de financements et connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Vous souhaitez vous renseigner sur des travaux performants, les nouveaux matériaux, les travaux adaptés à votre logement : contacter l'Espace Info Énergie au 0810 140 240 (prix d'un appel local).

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligibles aux aides de l'Anah ou aux autres primes : contacter SoliHa 53 au 02.43.91.19.91 du lundi au vendredi (tableau ci-dessous).

Vous souhaitez connaître les aides financières liées à la rénovation énergétique que sont le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro pour les travaux, le prêt à taux zéro pour l'achat d'une résidence principale dans l'ancien (en 2016 toutes les communes du département sont



éligibles) ; vous souhaitez avoir un plan de financement relatif aux travaux ou/et à une accession, gratuit, neutre et complet incluant les aides auxquelles vous pouvez prétendre :

contacter l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) au 02. 43. 69. 57. 00 / consulter [www.adil53.org](http://www.adil53.org)

Vous souhaitez avoir un conseil sur l'intégration de votre projet dans l'environnement proche et avoir des conseils gratuits en architecture : contacter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au 02. 43. 56. 41. 79.

Attention des aides pour des travaux existent aussi pour le maintien des personnes âgées dans leur domicile.

| • Revenus pris en compte après le 31 mars 2016 |                 |            |
|------------------------------------------------|-----------------|------------|
| • Ménages                                      | • Très modestes | • Modestes |
| • 1                                            | • 14 308 €      | • 18 342 € |
| • 2                                            | • 20 925 €      | • 26 826 € |
| • 3                                            | • 25 166 €      | • 32 260 € |
| • 4                                            | • 29 400 €      | • 37 690 € |
| • 5                                            | • 33 652 €      | • 43 141 € |
| Par personne sup.                              | + 4 241 €       | + 5 434 €  |





## Construction et travaux dans mon habitat

Depuis le 1er juillet 2015, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs assure l'instruction des documents d'urbanisme en matière d'Autorisation du Droit du Sol pour 13 communes du territoire dont le Ham.

### Où déposer mon dossier ?

Le dépôt des dossiers pour les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme **continue de s'effectuer en mairie**. C'est ensuite à la CCMA que revient la mission de vérifier la conformité des projets en fonction des règlements d'urbanisme des communes. Enfin, ce sont toujours les mairies qui délivrent les autorisations de travaux.

### J'ai une question !

Pour toutes demandes de conseil et d'accompagnement dans vos démarches, vous pouvez contacter le service «Autorisation du Droit du Sol» de la CCMA.

*Attention, le service reçoit uniquement sur rendez-vous !*

Pensez à contacter nos instructeurs  
par téléphone : 02 43 30 11 11,  
ou par mail : [ads@cc-montdesavaloirs.fr](mailto:ads@cc-montdesavaloirs.fr)

## Un Point Relais Crédit Mutuel dans la commune

Depuis le 18 février 2016, au Ham, le bar-tabac-restaurant Chez Nelly, 5 Rue Principale, tient lieu de Point Relais Crédit Mutuel. Le commerçant et la banque mutualiste vous proposent un service gratuit pour vos retraits d'argent et vos remises de chèques.

### CHEZ NELLY

5 rue Principale, 53640 LE HAM



Ouvert du lundi au samedi  
de 08h30 à 20h00 et  
le dimanche de 10h00  
à 14h00.

### Comment l'utiliser ? C'est très simple !

Ce service est accessible sur simple présentation d'une carte bancaire Crédit Mutuel. Le Point Relais Crédit Mutuel ne dispose d'aucune information sur la situation de vos comptes : ainsi la confidentialité de votre situation bancaire et de vos comptes est préservée.



# Ne tombe pas à l'eau

## Pour que l'été... Les 5 « Je »...

**Je regarde:**  
La météo.  
L'heure des marées.  
Le niveau de l'eau.  
Les endroits surveillés.  
La couleur des drapeaux.

**Je n'oublie pas:**  
mon chapeau,  
ma casquette,  
mes lunettes de soleil (indice 4),  
ma crème solaire,  
ma bouteille d'eau  
Et  
mon parasol

**Je prends**  
Des cours avec un maître-nageur.  
Des pauses de temps en temps.

**Je nage**  
Toujours dans une zone surveillée  
Et  
Je rentre petit à petit dans l'eau

**Je fais attention:**  
À boire de l'eau régulièrement.  
À m'échauffer avant de faire un effort.  
À dégeler avant de me baigner.  
Aux vagues.  
À l'état de mon équipement

... Faciles à retenir



## Petits conseils pour les grands

- Soyez vigilants et faites attention à la zone d'impact des vagues (certains zones comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles)
- Évitez tout comportement à risque avant et pendant la baignade (alcool, exposition prolongée au soleil)
- Ne vous baignez pas si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique
- Avant de vous baigner, tenez compte de votre forme physique et ne vous surestimez pas
- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner
- S'ils ne savent pas nager et dès qu'ils sont à proximité de l'eau, équipez vos enfants de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant
- Méfiez-vous des articles flottants (bouées, matelas, etc.), ils ne protègent pas de la noyade
- Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord ou dans l'eau même si la zone est surveillée
- Désignez un seul adulte responsable de leur surveillance

Baignade interdite

Baignade surveillée et absence de danger particulier

A la plage

Baignade dangereuse mais surveillée

Dans une rivière



1 / Sur une plage où il y a des surfeurs, où dois-je nager ?  
☐ La où il n'y a pas de drapeau  
☐ Entre les drapeaux bleus  
☐ Parmi les surfeurs

2 / Si quelqu'un a besoin d'aide, que dois-je faire ?  
☐ Tenter de le sauver par moi-même  
☐ Appeler le 112 ou le 18  
☐ Fuir le plus vite possible

3 / Sur l'eau, avec un matelas pneumatique :  
☐ Je peux faire une sieste  
☐ Je suis en sécurité même si je m'éloigne  
☐ Je dois rester attentif et près de mes parents

4 / En arrivant à la plage, je vois un drapeau jaune, il s'agit :  
☐ d'une zone de baignade dangereuse mais surveillée ?  
☐ d'une zone de baignade surveillée et sans danger particulier ?  
☐ d'une zone de baignade interdite ?

5 / Quels sont les parties du corps les plus fragiles face aux vagues ?  
☐ Les mains, les pieds et les chevilles  
☐ Les épaules, les coudes et les genoux  
☐ La tête, le cou et le ventre

6 / Lequel de ces comportements est sans risque ?  
☐ Se baigner après avoir bronché pendant une heure  
☐ Se baigner après avoir bu un verre d'eau  
☐ Se baigner après avoir ressenti des frissons

Les Mots Cachés

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | E | U | L | P | D | P | V | P | A | A | S | B | S | H | I | F |
| O | A | V | A | I | M | R | I | A | F | E | U | P | U | O | G |   |
| J | R | U | G | U | A | O | A | S | R | Q | Y | I | R | Y | O | J |
| S | A | U | V | E | T | E | U | R | E | I | U | V | E | U |   |   |
| W | V | A | A | A | R | E | I | O | D | A | N | A | I | O | E | E |
| P | O | M | P | I | E | R | S | M | A | I | O | E | L | O | E | D |
| V | O | J | C | O | N | Z | O | F | W | E | O | X | L | V | O | N |
| H | E | P | E | H | A | K | O | I | A | L | Z | O | A | Z | O | I |
| H | N | R | T | P | G | E | O | T | O | P | V | N | W | U | A |   |
| K | I | T | I | E | A | L | V | U | I | W | C | P | X | E |   |   |
| K | C | H | H | Z | U | B | S | H | A | O | K | A | E | F | I | W |
| P | H | F | J | E | R | E | P | T | G | O | B | O | J | F |   |   |
| I | N | T | O | E | L | S | N | I | R | U | P | E | C | V |   |   |
| B | A | I | G | N | A | D | E | A | O | R | X | E | Y | K | Y | A |
| R | O | U | G | E | C | V | E | G | U | S | I | S | S | G | Y | U |
| B | Y | T | B | O | U | E | E | E | U | Y | I | L | L | Y | Z |   |

A la piscine

Sauveteur  
Rouge  
Baignade

| Surveillance | Pompier   | Maître-Nageur | Surveillance | Pompier   | Maître-Nageur |
|--------------|-----------|---------------|--------------|-----------|---------------|
| Drapeaux     | Vert      | Jaune         | Drapeaux     | Vert      | Jaune         |
| Plage        | Piscine   | Lac           | Plage        | Piscine   | Lac           |
| Vagues       | Aquatique | Bouée         | Vagues       | Aquatique | Bouée         |

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE LA PÊCHE  
MINISTÈRE DE LA PÊCHE



# VIE CULTURELLE

## NOUVELLE SAISON POUR LA SALLE D'EXPOSITION DE LE HAM !

**Christophe DIEVART** (1ère photo à droite) a exposé du 22 avril au 1er mai ses peintures en relief et il a ouvert la saison culturelle de la commune. Il a reçu 128 visiteurs.



**Pascal Bazin, dit Mister Oups** a exposé ses photos du 27 mai au 5 juin (2ème et 3ème à droite). Petites balades dans la nature, il nous a fait voyager. Un gagnant a été tiré au sort et 2 tirages ont été offerts à l'école.



**Alexandre Marnat** (à gauche) est un grapheur alençonnais qui a proposé des œuvres très originales et très colorées.



Dans le cadre de la fête de la musique, **Evelyne Poincheval** a organisé des séances de "cinéma pour les oreilles" pour les enfants le mardi 21 juin. Avec 9 postes d'écoute ils ont pu découvrir des textes écrits par les élèves (Lycée) et mis en musique. A droite, l'affiche de cet événement.



L'Espace des arts présentera en septembre une exposition de Christian Poincheval qui souhaite attirer l'attention de la population sur la déforestation, tout particulièrement en Amazonie. Pour ce faire, il prévoit de créer une œuvre interactive et monumentale dans la cour de l'Espace des Arts, à base de mandrins de papier toilette et d'essuie-tout. Les enfants des écoles et la population en générale sont invités à garder et collectionner un maximum de rouleaux d'ici septembre pour alimenter le projet, et participer à sa création. Les habitants peuvent y apposer leurs noms et leurs adresses, l'œuvre se déplacera ensuite dans toute la France !



## PROCHAINES EXPOSITIONS

**JACQUES COUSIN**

**Le 14 (14h-18h) et le 15 AOUT  
(journée entière)**

Il mettra à l'honneur la carrière de la Kabylie de Voutré.

**CHRISTIAN POINCHEVAL**

**DU 17 AU 25 SEPTEMBRE**

Il créera une œuvre participative avec des rouleaux en carton.

## SUITE DES PHOTOS CLASSE PATRIMOINE (ECOLE)



## ARTISANS ET COMMERCANTS

**Emmanuel DOUILLET**

*(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)*

« la Héronnière »

Tél. : 02-43-00-70-23

**LAVALEUR CHRISTIAN**

*(Travaux agricoles)*

« le Chêne Buin »

Tél. : 02-43-03-98-63

**LAVALEUR CONCEPT  
HABITAT**

*(Fabrication-meubles-cuisines)*

« 3, Bellevue »

Tél.: 02-43-03-97-26

Fax : 02-43-03-95-79

**SA SALIN  
AGRICULTURE 53**

*(Mécanique agricole)*

« 1, Bellevue »

Route de Villaines

Tél. : 02-43-03-97-76

Fax : 02-43-03-97-37

**CAFE BRASSERIE  
GILET**

*(restaurant)*

5 rue Principale

Tél. : 02-43-03-97-06

**Nicolas RICHARD**

*(Terrassement Assainissement)*

*Location matériel TP)*

" Les Haies "

Tél. : 06-03-64-03-40

**Jean-Marie BARBIER**

*(vente porcs au détail)*

Millepertuis

Tél. : 09-62-37-88-75



## AOÛT

**dimanche 14** : Repas du Comité des fêtes

**lundi 15** : Fête, course cycliste, animations, spectacle, retraite  
aux flambeaux et feu d'artifice  
(Comité des fêtes)

**mardi 23** : Repas de génération mouvement,  
Club des Bruyères

## SEPTEMBRE

**Samedi 24** : Choucroute de la Gaule ribayenne, salle socio-culturelle

## OCTOBRE

**mardi 25** : 2<sup>ème</sup> Concours de belote, Club des Bruyères

## NOVEMBRE

**vendredi 11** : Commémoration 11H 30 à la Mairie, puis  
Monument aux Morts,

Anciens combattants et hamois(es)

**samedi 12** : Soirée Entrecôte du SCH

## DÉCEMBRE

**vendredi 16** : Marché de Noël du Comité des fêtes

## JANVIER 2017

**Samedi 7** : Vœux du Conseil municipal. Tous les hamois (es) sont  
conviés.

## **NUMEROS UTILES**

**Salle socioculturelle** : 02-43-03-99-58

**École** : 02-43-03-94-77

**Garderie** : 02-43-04-29-29

**Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière »**, tél : 02-43-03-33-89.

**Assistantes maternelles** : Mme BROMAT, «4 lotissement du Mont du saule»,

Tél : 02-43-00-54-71 et Mme THÉBAULT «Les Gouhonnières», tél : 02-43-03-91-30

**Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel** : 06.08.10.28.34 ou Le Corps :

02.43.03.94.71 Joël PHILIPPE/Patrick BLANC 06.07.94.31.87

**Bulletin municipal édité à 250 exemplaires.**

Mairie 5 rue de la grotte 53 250 LE HAM

Directrice de la publication : Diane Rouland

**Rédaction et contributions :**

1° la commission bulletin :

C. Cerredo, J. Jeanneau, M. Trillard, Y. Vallée

2° Dany Fléchard, secrétaire

**Crédit-photos** : Mairie, écoles